

MAIRIE DE SAILLY-LEZ-LANNOY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-04

L'an deux mil vingt-six, le 11 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sailly-lez-Lannoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric SKYRONKA, Maire, en suite de la convocation en date du jeudi 05 février 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Séance ouverte

Étaient présents : M. Alain BOUCKHUIT, Mme Martha BOZEK, M. Alain CARDON, Mme Anaëlle CHEVALIER, Mme Anne-Sophie CONSTANT, M. Michel DELEDALLE, M. Alain DENIEUL, M. Jean-Claude D'HALLUIN, M. Patrick GOREZ, Mme Bernadette HUYGHE, Mme Amandine MOREELS, Mme Hélène POLLET, M. Eric SKYRONKA, Mme Marie-Christine SOLER, M. Philippe SPELEERS, Mme Sophie VANBREMEERSCH, M. Benoît VANDYSTADT.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Charles HOUVENAEGHEL à M. Patrick GOREZ, Mme Samia VERTAIN à Mme Hélène POLLET.

Secrétaire de séance : Mme Hélène POLLET

OUVERTURE D'UN MINI CAMP ETE 2026 - CREATION DE POSTES D'ANIMATIONS ET TARIFICATION.

Monsieur le Maire propose la création d'un mini camp pour l'été 2026. Ce mini-camp se déroulera sur la plaine de jeux de l'école maternelle. Les enfants inscrits bénéficieront d'une nuit en camping, du repas du soir et du petit déjeuner.

Monsieur le maire demande aux conseillers de fixer la participation financière des familles comme suit :

- 12 € pour les Saillysiens
- 17 € pour les extérieurs

Monsieur le Maire propose de créer deux postes d'adjoints d'animation permettant le bon fonctionnement du mini-camp. L'encadrement sera aussi assuré par un directeur, agent d'animation municipal.

- ✓ Les postes d'adjoints d'animation seront pourvus définitivement suivant l'effectif d'enfants inscrits, en fonction des préinscriptions qui seront effectuées.
- ✓ La priorité de recrutement sera donnée aux animateurs diplômés.
- ✓ L'effectif sera conforme aux textes en vigueur de la DRJSCS.
- ✓ Les animateurs non titulaires sur le grade d'adjoint d'animation seront rémunérés selon leur niveau de diplôme dans les conditions rappelées ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- Approuve les tarifs du mini-camp précités applicables pour l'année 2026.
- Décide de l'ouverture d'un mini camp
- Accepte la création de deux postes d'adjoints d'animation.
- Adopte :
 - à 19 voix pour
 - à 0 voix contre
 - à 0 abstention(s)

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire M. Eric SKYRONKA	La Secrétaire de séance Mme Hélène POLLET
 	